Sion
Bibliothèque cantonale

Onzième année N° 39 — Numéro, 5 centimes — Samedi 21 Février 1914

ANNONCES :
La ligne ou son espace
Valais 15 cent. — Suisse 20 cent.
Etranger 30 cent.
Réclames : 50 cent. la ligne.
Minimum pr une annonce : 75 cent.
Les annonces et réclames sont reçues exclusivement par l'agence de publicité **Haasenstein & Vogler,** Sion, Lausanne, Montreux, Genève, Fribourg, etc., et au Bureau du Journal.

NOUVELLISTE VALAISAN

ABONNEMENTS :

	Un an	6 mois	3 mois
Sans Bulletin	4.—	2.50	1.50
Avec Bulletin	6.—	3.50	2.—

Etranger : Port en sus.

Rédaction, Administration, Bureau du Journal
ST-MAURICE
Téléphone 8

Journal du Matin, paraissant à St-Maurice, le MARDI, le JEUDI et le SAMEDI.

Mieux que cela

Nous ne comprenons pas — et il est à supposer que beaucoup de personnes sont de notre avis — l'espèce d'engouement que montrent certains catholiques pour la politique Briand — Barthou et Cie. A les en croire, elle va sauver la France.

Il faut, vraiment, que la crédulité humaine soit insondable, et, après cette cocarderie là, on n'a plus à s'étonner si tant de gogos se laissent plumer par les flibustiers de la finance.

Briand et Barthou, des rédempteurs! mais on ne lit pas ou on lit mal leurs déclarations et leurs discours. Que l'on nous montre, non pas une phrase, mais une ligne, un mot flétrissant la politique antichrétienne que Waldeck-Rousseau a inaugurée, qu'ils ont continuée, eux, et dont Doumergue est en train de monter le baromètre !

L'autre jour encore, au Hâvre, ils se sont fait une gloire des lois scolaires, affirmant, le poing sur la table, qu'ils étaient et qu'ils restaient de parfaits anticléricaux.

— Comment, dès lors, nous demanderez-vous, des catholiques peuvent-ils avoir quelque sympathie pour des politiciens de ce genre ?

Uniquement, parce que Briand et Barthou ont proclamé intangible la loi des trois ans de service militaire et criblé d'ironies dédaigneuses les projets financiers de Caillaux, l'actuel ministre des finances.

On avouera que c'est quelque peu insuffisant pour des consciences chrétiennes.

Certes, il est permis de sauvegarder son portemonnaie, ses fermages, ses coupons de rente, mais il est du devoir de mettre au-dessus de ces questions matérielles, les libertés religieuses saccagées.

Les Arabes ne consentent jamais à rompre le pain et à partager le sel avec celui qui les a blessés dans leurs croyances. On peut et on doit admettre moins de rigueur, surtout lorsque l'on devine une ombre de repentir. Seulement, ce n'est pas le cas avec Briand et Barthou.

Toute leur préoccupation est de rallier les suffrages de la Gauche en disant aux électeurs : « Nous sommes des anticléricaux, prenez notre ours ». Puis ils se tournent vers la Droite et lui tiennent à peu près ce langage : « Nous ne sommes pas du même avis sur les questions religieuses, mais nous serons des soutiens de vos fortunes et de la loi de trois ans que vous avez votée, soyez donc avec nous ».

C'est presque un outrage.

Et nous disons, nous, que les catholiques qui se laissent prendre à ce mirage font de la triste besogne, qu'ils valent tous mieux que cela, et que des buts matériels, si louables soient-ils, ne méritent pas cette façon de démentir sa vie politique tout entière et d'entacher un long passé d'honorable intransigeance, en se mêlant, ne fût-ce qu'à une occasion, et pour une seule élection, au cortège des ministrables qui ont proscrit Dieu, pillé les congrégations et essayé d'étouffer la Foi chrétienne dans les âmes françaises.

Pour remonter en selle, Briand et Barthou sont prêts à tout, mais les catholiques n'ont pas à leur tenir l'étrier.

Une telle attitude ferait plus de mal aux partis de Droite que vingt ans de propagande radicale.

Nous gardons l'espoir que ce spectacle nous sera épargné.

Ch. SAINT-MAURICE.

ECHOS DE PARTOUT

Dramatique traversée. — On sait que ces jours derniers une tempête effroyable a fait rage sur l'Atlantique. Les paquebots « Provence » et « Niagara », arrivés hier soir au port, donnent des détails intéressants sur cette tempête.

Le « Provence » fut assailli par l'ouragan et eut à soutenir pendant deux jours une lutte épouvantable contre la mer en furie. Ce paquebot apportait en Europe depuis l'Amérique onze millions en or et en barres d'argent.

Le « Niagara » eut plus à souffrir encore. Il était parti du Hâvre à destination de New-York, mais, resté en détresse au milieu de la mer déchaînée, il fut contraint par les éléments de regagner son port de départ. Voici le récit, qu'a fait le capitaine, des terribles journées passées à lutter contre la tempête.

Le « Niagara » était parti du Hâvre le 6 février. Peu d'heures après avoir quitté ce port, il fut assailli par le mauvais temps. Par suite de l'affolement des machines, fatiguées par la lutte continuelle contre les flots déchaînés, la vitesse dut être considérablement réduite. Malgré cette précaution, un accident se produisit.

D'effroyables coups de roulis se succédaient sans relâche et de véritables trombes d'eau s'abattaient sur le pont.

Tout à coup, le 11 février, à 3 h. ½ du matin, une terrible secousse ébranla le navire. Tournant à vide en l'air par intermittence, l'hélice de bâbord s'était brisée. A la suite de cet accident, il était difficile de maintenir la direction du navire.

Pour comble de malheur, à 4 heures et demie du soir, l'arbre de l'hélice de tribord cassa à son tour.

La position du paquebot était critique, mais tous, officiers, matelots et passagers, firent tout leur devoir. Il fut décidé d'essayer de regagner le Hâvre. Une voilure de fortune fut établie.

Le pont étant de plus en plus balayé par les vagues, les passagers restèrent enfermés dans les cabines, tandis que les hommes et les officiers de service devaient par moment se coucher sur le pont pour n'être pas emportés par les vagues.

Durant cinq jours, la lutte contre les éléments dura. L'équipage était à bout de forces, quand enfin le « Niagara » fut rejoint par le « Bordeaux » envoyé depuis Le Hâvre au secours du paquebot en détresse.

Les deux navires purent enfin rejoindre de concert leur port de départ sans autres dommages.

Le guérisseur Pinson. — Mardi et mercredi, a comparu devant le tribunal de Rolle, Adolphe Robert, dit « Pinson », domicilié à la Chaux-de-Fonds, accusé d'exercice illégal de l'art de guérir.

Rappelons que Pinson, inventeur d'un remède contre la fièvre aphteuse, a opéré à plusieurs reprises dans le canton de Vaud, où son intervention a provoqué de vives polémiques dans les journaux agricoles. Procès-verbal lui fut dressé le 23 octobre 1913, à Gilly.

Les débats étaient dirigés par M. le président Moreillon. M. Spiro, de Lausanne, défendait l'accusé. M. le procureur général Capt occupait le siège du ministère public.

Dans son interrogatoire, Pinson a affirmé avoir guéri plus de 2000 têtes de bétail. Il s'est toujours refusé à faire analyser son remède, dont il veut garder le secret.

Une quarantaine de témoins entendus ont déclaré que Pinson avait guéri le bétail confié à ses soins. Les éloges sont unanimes.

Dans un réquisitoire très modéré, M. Capt a insisté sur l'insuffisance des connaissances techniques de Pinson.

Il a rappelé que, de l'avis des gens compétents, il n'existe aucun remède efficace contre la fièvre aphteuse, et que Pinson n'a pas voulu laisser examiner son remède par les autorités officielles, qui eussent pu s'assurer de son inocuité, et en régler le mode d'application le plus favorable. Constatant enfin que la violation de la loi sur l'exercice de la profession de vétérinaire est évidente, et, qu'autorisée par un acquittement, cette violation des lois aurait des conséquences qu'on ne peut pas prévoir, M. Capt a requis la condamnation de Pinson à 200 francs d'amende et aux frais.

M. Spiro a déclaré que Pinson, malgré toutes les affirmations contraires, possède réellement un remède efficace contre la fièvre aphteuse ; les nombreuses déclarations des témoins en font foi. Il a demandé l'acquittement de son client.

Pinson à été condamné à 120 francs d'amende et aux frais.

La mort des roses. — Les grands froids de janvier ont été particulièrement funestes aux roses de France.

« Le Journal des Roses » nous apprend tristement que quarante-cinq espèces sont irrémédiablement perdues. Parmi elles se trouvent des espèces renommées : Papa Gontier, Daniel Lesueur, Maréchal Niel, Beauté de l'Europe.

D'autres ont considérablement souffert, mais, plus robustes, il sera possible, avec des soins spéciaux, d'en avoir de nouveaux jets. C'est le cas des roses Prince de Bulgarie, Reine Marie-Henriette, Safrano.

Les autres n'auront même pas vécu l'espace d'un matin...

Les galions de Vigo. — Dans un article sur les « pêcheurs d'or », que nous avons publié il y a quelque temps il était question des fameux galions de Vigo.

La tradition qui représente la baie de Vigo comme une mine d'or est fausse. La vérité est que lorsque la flotte franco-espagnole fut attaquée par sir George Rooke, il y avait déjà longtemps que ses richesses avaient été débarquées. Plusieurs mois, en effet, s'écoulèrent entre l'arrivée des galions à Vigo et l'acte héroïque de Château-Renault coulant les galions (22 septembre 1702). Les « trésors » avaient été mis en terre après de laborieuses négociations avec la ville de Cadix qui avait à cette époque le privilège du commerce avec le Nouveau-Monde et s'opposait au débarquement à Vigo. Il fallut un avis du conseil de Castille où l'affaire fut portée.

Cet avis décidait que l'or et l'argent seraient immédiatement débarqués à Vigo, mais que le reste de la cargaison, qui se composait principalement de bois précieux, serait amené à Cadix. On peut voir encore dans les mairies des petites communes des environs de Vigo des feuilles de réquisition de mulets et de chariots pour le transport de ces trésors à Madrid. Les historiens locaux ajoutent que cette capitale ne les reçut jamais. Les convois furent pillés en route, soit par les paysans de Redondela, soit avec la complicité de ceux qui étaient chargés d'en assurer la sécurité. On fut bien aise de pouvoir dire à la cour d'Espagne que la flotte de Château-Renault les avait ensevelis avec elle au fond de l'océan. Ce fut l'origine de la légende.

Simple réflexion. — L'homme d'esprit **a** ce qu'il est ; l'homme d'argent **est** ce qu'il **a**.

Curiosité. — Un vieillard était en train de mourir à l'hospice de Saint-Flour. L'autre jour, on le crut mort et on fit appeler le menuisier, qui prit les mesures et revint peu après. Comme il se disposait à mettre le pauvre vieux en bière, celui-ci se mit à parler.

— Qu'y a-t-il ?

Le menuisier, surpris, répondit :

— Eh bien, le père, ça va mieux ?

— Je vous crois !

— Au revoir... Ce sera pour une autre fois.

Et le menuisier reprit sa caisse.

Pensée. — Une communion marquera bien plus notre reconnaissance à une âme disparue que les plus beaux et les plus riches monuments.

Mot de la fin. — Domestiques modernes:

— Marguerite, voilà trois fois que je sonne, et vous ne répondez pas !

— Bien entendu, mais monsieur oublie que c'est mon jour de congé.

Nouvelle Croisade

Dans un village de Savoie, Avrieux, au pied du mont Cenis, les enfants entendirent un jour raconter par l'instituteur, l'histoire d'Etienne, le petit berger qui partit autrefois avec un grand nombre de compagnons de son âge — on dit qu'ils étaient au moins trente mille, — pour aller à Jérusalem délivrer le saint tombeau. Le maître d'école d'Avrieux ne croyait pas à cette histoire, et même il s'en moquait. Mais les écoliers d'Avrieux y crurent tout de suite, et, bien loin d'en rire, ils la méditèrent en leur cœur. Or, il advint qu'un autre jour, au catéchisme, M. le curé leur parle du Pape, du Pape qui a remplacé Notre-Seigneur sur la terre. Il leur dit que le Pape était prisonnier à Rome, de l'autre côté de la montagne, et que le Pape les aimait, et que dans son amour, il avait décidé que, maintenant, on donnerait Notre-Seigneur aux tout petits enfants. Alors les tout petits enfants d'Avrieux résolurent de partir pour Rome, afin de voir le Pape, de recevoir Notre-Seigneur de ses mains et de le délivrer.

Ils partirent quand l'été fut venu, l'été qui fait fondre la neige et rend libres les chemins qui mènent à Rome. S'étant furtivement rassemblés, un peu au-delà du village, ils partirent, au nombre de quarante-deux, petits garçons et petites filles. A leur tête marchaient les deux enfants d'un brave bûcheron, les deux meneurs de la croisade, Philibert avec Annette, sa sœur. Et l'un avait dix ans et l'autre à peine six.

Ils comptaient bien, les petits croisés, arriver le soir même, au plus tard le lendemain. Rome ne devait pas être loin. Monsieur le Curé leur avait dit : « De l'autre côté de la montagne ». Mais le voyage fut plus long qu'ils ne s'y attendaient, plus difficile aussi, plus fertile en incidents de toutes sortes. Nous ne vous les raconterons point. Partout on les accueille, on les soigne, on les fête ; nulle part le pain ou le lait ne manque à leur appétit, la paille ou le foin, à leur sommeil. Et ce bien qu'on leur fait, ils le rendent à leurs bienfaiteurs. En toute maison, en toute âme qui leur fut hospitalière, les petits apôtres laissent un peu plus de joie et un peu moins de peine, une trace et comme un sillage divin de croyance et d'amour.

Mais voici que derrière eux, dans la vallée encore, tandis qu'ils approchent déjà des cimes, un autre cortège s'est formé : les parents d'abord inquiets puis renseignés sur le dessein et sur l'itinéraire aussi des fugitifs. Que dis-je ? les parents ! Bientôt c'est le village entier qui s'ébranle, le curé et le maître d'école en tête, les hommes à pied, les femmes sur des ânes, ou bien entassées sur des véhicules de tout genre, et, pour finir, les animaux eux-mêmes, vaches, veaux, moutons, qui ferment la marche en sautant. Du coup, cela fait deux croisades, et, depuis la base jusqu'au faîte, la montagne à présent résonne d'un double chœur. Les voix ou les paroles en sont diverses comme les sentiments. Rien de plus finement noté que cette inégalité d'âme, ou d'idéal, entre la foule des parents et l'élite enfantine, entre ces deux groupes qui, véritablement, se suivent et ne se ressemblent pas.

Mais les enfants mêmes sont inégaux entre eux. D'étape en étape, leur petit bataillon sacré se réduit. La fatigue, la crainte, le doute arrêtent le plus grand nombre. Les parents n'ont plus qu'à les recueillir et à les ramener. Leur historien tout le premier s'attendait à quelque mécompte : « Dans combien de cœurs virils une croisade dura-t-elle plus d'un jour ? » Mais, du moins, il y aura deux cœurs d'enfants pour soutenir celle-ci jusqu'au bout. Annette et Philibert arriveront seuls à Rome, mais ils y arriveront. Et c'est à Rome, dans la chapelle Sixtine, mêlés au pèlerinage des petits communiants et communiant eux-mêmes de la main du Saint-Père, que leurs parents, et M. le curé, et l'instituteur les retrouveront enfin.

Cette jolie et touchante épopée est le résumé succinct d'une des dernières œuvres d'Henri Bordeaux, *Annette et Philibert* ou la *Nouvelle Croisade des Enfants.*

Ce livre est comme une variante ingénieuse, à demi romanesque ou fictive, et réelle à demi, du *Sinite parvulos.* L'auteur a rajeuni, ranimé la vieille légende de la Croisade des enfants en y introduisant la vérité de l'histoire, de l'histoire présente, celle que nous vivons aujourd'hui. L'enfantine et pieuse épopée s'achève aux pieds du Pape, du Pape régnant, par cette communion des petits qui restera, dans l'ordre purement religieux, l'un des faits, l'un des actes éminents de son règne. L'avenir appellera Pie X, entre tant de noms glorieux, le Pape des petits enfants.

Il y a plus de vingt années, un autre livre déjà, romain aussi, mais d'une autre manière, se terminait également par la vision blanche. Vous vous rappelez, à la fin de *Cosmopolis,* dans une allée des jardins du Vatican, l'inoubliable apparition de Léon XIII, et le vieux Pape courbé, respirant, sans la cueillir, une jeune rose. Aujourd'hui, ce n'est pas vers une fleur, c'est vers des âmes, plus fraîches et plus belles encore, que nous voyons se pencher le Saint-Père. Dociles à sa voix, elles sont venues vers lui d'elles-mêmes. Plus généreuses que tant d'autres, moins jeunes, elles se sont données à lui tout entières, tout de suite. Et voilà peut-être le sens mystérieux et profond de cette histoire, en voilà peut-être la plus grave et la plus haute leçon. Trop souvent incompris, méconnu par les hommes, il nous plaît que l'admirable Pontife reçoive sa louange *ex ore infantium,* de la bouche des enfants, et des enfants de chez nous.

Camille BELLAIGUE.

LES ÉVÉNEMENTS

La situation au Japon

Les nouvelles reçues de Tokio donnent une peinture déplorable de la turbulence parlementaire. La raison générale de cet état de choses est dans le déchaînement de l'activité démocratique qui a suivi la mort de l'empereur Mutsihito et qui a abouti à transformer la Constitution en un système parlementaire à l'image de celui d'Angleterre. Une grande transition de cette espèce aurait créé, en toutes circonstances, quelque désordre ; mais, dans le cas présent, ses effets désorganisateurs ont été aggravés par l'excitabilité des politiciens de Tokio et la cahotique condition de leur organisation.

Ils ont rompu avec leur ancienne méthode de clans et de directeur et se sont trouvés incapables de se diriger. Le résultat de ceci a été un manque de cohésion et de discipline dans le Parlement, qui trouve un dangereux écho dans l'impatience des électeurs.

A ces motifs de dislocation se sont récemment ajoutés certains motifs de plaintes populaires : l'un est l'absence de prévision pour une réduction substantielle du nouveau budget ; l'autre, la faiblesse de la politique étrangère du gouvernement, spécialement à l'égard des Etats-Unis ; le troisième dans le scandale des armements où certaines maisons de commerce allemandes sont accusées d'avoir corrompu des officiers de la marine japonaise.

Au sujet de cette dernière affaire, disons qu'un procès est pendant devant

la cour martiale, touchant à cinq officiers de marine, dont un contre-amiral, lesquels le département naval a fait mettre en état d'arrestation.

R.

Nouvelles Etrangères

Les empoisonnements de Cholet et le microbe des choux à la crême

M. le professeur Chantemesse a lu à l'Académie de médecine de Paris, un très intéressant rapport sur les empoisonnements par des gâteaux à la crème survenus à Cholet au mois de novembre dernier.

On se souvient des conditions dans lesquelles se sont produits les empoisonnements de Cholet, où succombèrent dix convives sur une cinquantaine qui assistaient à un repas de noces. On crut d'abord à un attentat criminel, mais deux personnes qui n'avaient pas assisté au repas ayant contracté le mal au chevet des convives empoisonnés, firent orienter les recherches du côté de l'intoxication microbienne.

L'enquête chimique fit d'ailleurs découvrir dans la crème un microbe du genre paratyphoïde, que le professeur Chantemesse retrouva dans le sang et les viscères des victimes.

M. Chantemesse établit que ce microbe s'était développé dans la crème au cours de sa conservation pendant plusieurs heures dans un local chauffé.

Mais d'où venait ce microbe ?

L'enquête démontra que la cuisinière qui avait préparé la crème incriminée avait déjà, à plusieurs reprises, provoqué par ses crèmes des accidents de gastro-entérite plus ou moins graves. L'examen de cette personne fit découvrir le même bacille dans ses produits intestinaux.

M. Chantemesse en conclut que cette femme était depuis longtemps une porteuse chronique de bacilles et que c'est par méconnaissance de cet état et par l'absence de précautions qu'elle pouvait transmettre ces germes nocifs aux crèmes qu'elle préparait. Il fait remarquer, en outre, que le bacille en question a besoin, pour acquérir toute sa virulence, de se multiplier, et que c'est le séjour plus ou moins prolongé de la crème dans un milieu échauffé qui a produit cette multiplication.

En passant, le professeur Chantemesse ouvre une intéressante parenthèse en rappelant que le gâteau empoisonné donné par Mme Lafarge à son mari, et qu'on a prétendu contenir de l'arsenic, n'était autre qu'un chou à la crème de préparation déjà ancienne.

Pour éviter le retour de nouveaux accidents, voici les conclusions indiquées par M. Chantemesse :

1° Les gâteaux à la crème ne doivent être préparés qu'avec du lait bouilli et des œufs bien frais;

2° Les jaunes doivent être mélangés au lait chaud à une température aussi élevée que possible;

3° Les récipients et ustensiles doivent être soigneusement lavés à l'eau bouillante avant usage;

4° Toute substance étrangère ajoutée sera lavée à l'eau bouillante ou bouillie préalablement ;

5° Les blancs battus en neige ne seront placés sur la crème qu'après que celle-ci sera refroidie ;

6° Les gâteaux à la crème seront conservés dans un endroit très frais jusqu'au moment de la consommation ;

7° Les mains des préparateurs seront lavées à la brosse et au savon, ou même recouvertes de gants en fil blanc très propres.

SALAGNAC.

Audacieux cambriolage.

La succursale d'un grand magasin de nouveautés des Dames de France, à Hyères, a été mis à sac par des bandits masqués qui avaient dû se cacher dans les locaux au moment de la fermeture.

Après avoir terminé sa ronde de nuit, le gardien de l'établissement, M. Elgue, se coucha. A peine venait-il de s'assoupir que quatre individus masqués se jetèrent sur lui. Avant qu'il eût pu tenter la moindre résistance ils le baillonnaient et le ligotaient.

Cette opération terminée, les bandits mettaient à sac le magasin, notamment le rayon de bijouterie.

Le pillage, d'après le récit du gardien Elgue, dura cinq heures. Il est très important et on évalue le vol à plus de 50.000 francs. Deux coffres-forts, dont l'un scellé dans le mur du bureau du directeur, furent éventrés et vidés.

A 3 heures et demie, les bandits, à l'aide des clefs volées au gardien, prenaient la fuite en auto avec leur butin.

Le vol a été découvert le lendemain matin, à 6 heures, par les employés qui trouvèrent le gardien ligoté et le délivrèrent. Il était temps, car les liens avaient été si fortement serrés que le corps de M. Elgue était enflé. Le malheureux a dû s'aliter.

Les bandits avaient pris toutes leurs précautions pour ne pas être reconnus: des masques leur cachaient le visage, les gants et les pantoufles qu'ils portaient ne permettaient de relever aucune empreinte indicatrice.

Néanmoins, la police a appris qu'un cinquième bandit avait fait le guet à l'extérieur avec l'auto. Tous les cinq étaient vêtus de pardessus gris et de casquettes de même couleur.

La justice a la ferme conviction que les auteurs de ce cambriolage audacieux sont les mêmes qui, dans la nuit du 25 janvier dernier, dévalisèrent la bijouterie Sansonne-Trèves, à Monaco, d'où ils emportèrent près de 500.000 francs de bijoux, et qui, à Nice, cambriolèrent, quelques jours auparavant, la bijouterie Cézary.

Cinq enfants brûlés vifs.

A Planarberg en Styrie, cinq enfants, qui jouaient avec des allumettes dans une chambre, ont provoqué un incendie et ont été si grièvement brûlés qu'ils ont succombé.

Nouvelles Suisses

L'horaire d'été des C. F. F.

Nos excellents voisins de Vaud ne sont pas satisfaits du projet d'horaire d'été des C. F. F., et dans le canton la désillusion est grande en ce qui concerne les résultats que l'on était en droit d'attendre de l'ouverture du Frasne-Vallorbe.

Mardi après-midi, a eu lieu dans la salle du Grand Conseil, sous la présidence de M. le conseiller d'Etat Etier, chef du département des travaux publics, une conférence convoquée pour examiner des demandes formulées au sujet de ces projets. Trente-trois communes étaient représentées, ainsi que diverses compagnies de chemins de fer secondaires et associations d'utilité publique. En tout 80 personnes environ.

Après un exposé de M. Etier, suivi d'une longue discussion, l'ordre du jour dont le texte suit a été adopté à l'unanimité :

L'assemblée des représentants des communes et associations intéressées, après examen du projet d'horaire d'été 1914, exprime sa pleine confiance dans le gouvernement vaudois pour la défense énergique des intérêts ferroviaires du canton.

Elle prie instamment le Conseil d'Etat du canton de Vaud d'obtenir :

1. La suppression des arrêts exceptionnels et anormaux des trains à Brigue, dont le résultat constitue une annihilation des avantages du Frasne-Vallorbe ;

2. L'amélioration des correspondances internationales et locales, de façon à permettre aux trains arrivant de Berne et Neuchâtel d'utiliser la ligne du Simplon ;

3. Le bénéfice pour le canton de Vaud des sacrifices faits en faveur du Simplon et du Frasne-Vallorbe.

Un incendie à St-Gall.

Mercredi, dans la maison du restaurant Berneck, près de Mühheck, au-dessus de St-Gall, une femme était occupée à repasser. Soudain elle perdit connaissance, tomba et, dans sa chute, renversa le fourneau sur lequel elle faisait chauffer ses fers.

Un incendie se déclara aussitôt, qui ne tarda pas à prendre des proportions inquiétantes. Cependant, grâce à l'intervention énergique des pompiers, on parvint à en circonscrire le foyer.

La femme, auteur involontaire de cet accident, a été grièvement brûlée. Les dégâts matériels sont importants.

Une faillite.

La faillite vient d'être prononcée contre le grand spéculateur en immeubles Staeheli, très connu dans toute la Suisse orientale, dans le Sud de l'Allemagne et en Alsace, où il possédait des propriétés importantes. Staeheli passait partout pour millionnaire.

Mort d'une centenaire.

On annonce, de Berne, la mort à l'âge de 102 ans, de Mme de Watteville de Portes. C'est une grande et belle figure qui disparaît.

Nouvelles Locales

Nax. — *(Corresp.)*

Dans la nuit du 18 au 19 courant, un vent si violent a sévi à Nax, qu'il emporta à une vingtaine de mètres un toit en tôle, d'une maison construite l'automne dernier. Le toit fut arraché avec le galetas, et remonté au complet le lendemain, grâce au secours bienveillant de plusieurs charpentiers du village.

X.

Décisions du Conseil d'Etat

Horaires d'été.

M. le Président Kuntschen, chef du Département des Travaux publics, est délégué à la conférence qui se tiendra à Berne, les 23 et 25 février crt., pour discuter les réclamations relatives aux projets d'horaires d'été 1914.

Démission.

Le Conseil d'Etat accepte, avec remerciements pour les services rendus, la démission de M. G. Oggier, comme rapporteur substitut du district de Loèche, et celle de M. Maurice Gard, comme rapporteur substitut du district d'Entremont.

Nomination.

Il nomme M. Cyrille Gard, notaire à Bagnes, en qualité de rapporteur du District d'Entremont.

Droit d'enseigne.

Il accorde à M. Dœlker un droit d'enseigne pour son établissement à Montana-Vermala, sous le nom de « Chalet Genziana ».

Pêche.

Il adopte, d'entente avec l'autorité fédérale, pour l'année 1914, le mode de surveillance de la pêche. Dans ce but il est établi huit sections de surveillance, avec un sous-officier chef de section chargé de la tenue du journal et de l'organisation des patrouilles ainsi que du contrôle de ce service ; tous les agents stationnés sur les rives du Léman et des cours d'eau poissonneux sont, en outre, chargés de la surveillance de la pêche.

Estimation.

La commission cantonale pour l'estimation des immeubles est composée de MM. Francis Burgener, à Viège ; Jacques de Riedmatten, à Sion, et Pierre-Joseph. Rouiller, à Martigny-Combe.

La réponse au Conseil fédéral.

Le Conseil d'Etat adopte le texte de sa réponse à l'office du Conseil fédéral du 3 février crt., concernant le commandement du Régiment 6.

Débitants de sel.

Sont nommés débitants de sel :

M. Clément Bender, à Châtaignier, Fully ;

M. Daniel Perruchoud, à Chalais.

Encore la protestation du "Confédéré,,

On nous écrit :

Le *Nouvelliste* a souligné, avec combien de raison, le manque de tenue et de correction du *Confédéré*.

Ses lecteurs ont pu, une fois de plus, constater ce défaut d'éducation, dans la désormais fameuse protestation que quelques citoyens de Champéry ont lancée, à propos de la détention d'un homme chargé d'une accusation d'homicide.

Quelqu'un a déjà répondu le plus spirituellement du monde.

Cette réponse, et les commentaires des propres partisans du *Confédéré*, auraient dû suffire au protestataire, et le convaincre qu'il avait laissé passer la plus belle occasion de se taire.

Mais non, et dans le N° du *Confédéré* de jeudi, il récidive.

Il a, dit-il, manifesté son étonnement au sujet de la lenteur de l'enquête.

Nous avons voulu en avoir le cœur net, et nous avons pu obtenir quelques renseignements.

L'enquête ouverte le 7 janvier aurait été terminée dans les premiers jours de février. Donc, moins de quatre semaines ont suffi pour éclairer la justice et obtenir toutes les dépositions des témoins, les rapports d'expertise, d'autopsie, etc.

La loi accorde un délai de 40 jours à l'accusé pour réunir et présenter ses moyens de défense. Ce délai court depuis une quinzaine de jours, et l'accusé a un avocat. Jusqu'à l'expiration des 40 jours en question, la justice est aux ordres de ce dernier, et c'est à lui qu'il appartient de hâter la solution.

Le correspondant du *Confédéré* a l'air de croire que sa « maladresse », pour parler comme lui, aurait indisposé ou influencé les juges.

Çà, par exemple, c'est de la vantardise, à moins que ce ne soit de l'impudence.

Les juges ont le cœur mieux placé que le dit correspondant, et ce n'est pas la protestation d'un premier venu qui sera de nature à modifier d'un cran leur ligne de conduite, le sentiment de leur responsabilité, et leur saine appréciation.

Encore une réflexion pour finir.

Quel changement d'attitude dans les appréciations du *Confédéré ?*

L'année dernière, à pareille époque, le même tribunal avait à s'occuper d'un cas qui présente une certaine analogie avec celui d'aujourd'hui ; il s'agissait d'un homicide involontaire par suite de coups involontaires.

L'accusé, un brave père de famille, était relâché après trois mois de détention, et après avoir passé en jugement.

Voici ce que le *Confédéré* écrivait à ce propos (N° du 1 mars 1913, page 2, col. 3) : « Un citoyen de plus à Illiez. » C'est celui que le Tribunal a relâché » l'un de ces jours, et qui était accusé » d'homicide involontaire.

» Nous pensions qu'un pareil cas était » soumis d'office au Tribunal cantonal ; » mais il paraît que nous nous trom- » pions ».

Comme quoi, MM. du *Confédéré,* il est quelquefois utile de se relire quand l'on veut se lancer dans les insinuations blessantes.

Extravagance moderne.—*(Cor)*

Un grand journal quotidien a rapporté dernièrement que le 15 courant, une section de cadets fit une excursion en skis, sur une hauteur de 1924 mètres. D'après le dit journal, prirent part à

FEUILLETON DU NOUVELLISTE VALAISAN

30

EN SECRET !

par

Mary Floran

— Je ne vous demande pas conseil, répondit Raoul brutalement, c'est à moi à régler ma destinée et d'arranger ma vie. Donc, je veux épouser Claude, je l'ai demandée à son père et il est disposé à m'accepter pour gendre.

— Oh ! fit madame Signepay fermant les yeux sous la peine que lui causait cette révélation, la fille d'une juive, une personne élevée sans religion, sans qualités sérieuses, sans modestie, sans...

— Suffit, n'est-ce pas ? fit Raoul d'un ton tranchant. Vous êtes libre d'apprécier ma fiancée comme il vous plaît, non de la dénigrer devant moi.

— Ta fiancée, Raoul, était-ce ainsi que je devais apprendre qu'elle l'était ?

— Tout ce qui est, est possible, fit le jeune homme, exagérant sa brutalité pour se défendre de tout attendrissement aux reproches discrets de sa mère. Donc, maître Plufard est assez disposé à m'accorder la main de Claude. Ce serait pour moi non seulement un heureux, mais aussi un très beau mariage. Savez-vous ce qu'il donne en dote à sa fille ?

— Non, dit tristement madame Signepay, mais il m'importe peu. Il y a des choses qui valent plus que tout l'or du monde.

— Mais qui n'aident pas à vivre ! Toute mère qui voit son fils fonder un foyer se réjouit lorsqu'il l'édifie sur les bases d'une fortune le mettant à l'abri du besoin. Vous, ne vous réjouirez peut-être même pas en apprenant que je trouve en dot, chez mademoiselle Plufard, huit mille francs de revenu.

Raoul avait escompté, — comme le matin, M. Plufard, — l'effet que ce chiffre inattendu allait produire sur sa mère. Il fut très déçu en l'entendant répondre :

— Il est des jeunes filles que j'eusse préféré te voir épouser, bien qu'elles n'aient aucune dot.

Vexé, Raoul reprit :

— Mon choix est fait, il n'y a plus à y revenir. Monsieur Plufard, m'annonçant la dot qu'il donnerait à sa fille, m'a interrogé sur celle que moi-même j'apporterais. C'est ce que j'avais à vous demander.

— A me demander ? quoi ? dit madame Signepay ahurie...

— Mais quelle dot vous me donnerez ?

— Une dot ? Moi, te donner une dot ? Mais laquelle ? N'as-tu pas la fortune de ton père ?

— Vingt mille francs ! Qu'est-ce que cela ?

— C'est un chiffre, répondit gravement madame Signepay, et y ajoutant tes appointements...

— C'est insuffisant, dit Raoul avec brusquerie, et j'ai toujours compté que vous me doteriez. Vous m'envoyiez bien de l'argent lorsque j'étais à Paris ?

— Tu n'en gagnais point, tu préparais ta carrière... J'espérais que tu réussirais, j'ai voulu t'aider.

— Eh bien ! j'en ai une autre, de carrière, à présent, bien plus lucrative que la peinture. Ne voulez-vous pas que je m'y affermisse ?

— Et c'est par le mariage que tu t'y affermiras ? fit madame Signepay ironique à force d'amertume...

— Parfaitement !

— Je ne saisis pas.

— Je vous expliquerai cela tout à l'heure. Finissons la question. Si vous m'envoyiez de l'argent à Paris, c'est que vous en aviez de trop. Comme certainement vous êtes encore dans la même situation, pourquoi me refusez-vous le même concours ?

Madame Signepay se taisait, meurtrie par ces paroles, douloureuses à son cœur comme des coups de couteau. Lui envoyer ce qu'elle avait d'argent de trop ?... De trop ?... Alors que c'était au prix de mille privations qu'elle pouvait lui porter secours ! Elle faillit pleurer, mais la pensée qu'elle devait lutter, pour essayer de sauver son enfant bien-aimé de ce mariage funeste, retrempa son courage, et elle ne faiblit point.

— Je n'ai jamais eu de superflu, lui dit-elle, et je me suis privée, souvent, pour toi, du nécessaire. Je veux bien continuer, mais non pour aider à un mariage que je réprouve de tout mon cœur de mère et de ma conscience de chrétienne.

— Voilà les grands mots ! dit Raoul, s'adoucissant devant la résistance de sa mère pour la vaincre plus sûrement. En quoi votre conscience du chrétienne, — il dit cela avec une ironie emphase, — peut-elle être troublée que j'épouse Claude Plufard. Je vous ai dit qu'elle était catholique, nous nous marierons à l'église.

— Il ne manquerait plus que vous ne le fissiez pas ! dit madame Signepay scandalisée.

— Et votre cœur de mère, continua Raoul avec la même intention railleuse, quel est-il donc que, loin de vous réjouir du bonheur de votre fils, vous y mettez obstacle ?

— C'est parce que je ne crois pas que ce soit pour toi le bonheur.

— Encore une fois, j'en suis juge, maman, seul bon juge ! Vous ne connaissez même pas Claude, comment pouvez-vous l'apprécier ? Voulez-vous que je vous l'amène ? son charme aura bien vite raison de votre opposition !

— Non, non, non, répliqua madame Signepay vivement, avec un geste de défense, je ne veux pas la voir. D'abord je l'ai déjà rencontrée... une fois ! Une fois où, près d'elle, tu es passé devant moi sans avoir l'air de me connaître ! Ah ! je ne l'ai pas oublié, ajouta-t-elle avec amertume, et ce jour-là j'ai jugé cette femme, devant laquelle tu avais honte de moi !

— Allons ! dit Raoul, — bon enfant maintenant, — voilà vos griefs contre elle ! Vous lui en voulez d'une maladresse de ma part ? Et encore, était-ce une maladresse ? Vous n'étiez pas seule.... Allais-je présenter mesdames Plufard aux femmes qui vous accompagnaient ? N'était-ce pas vous embarrasser ? Si j'ai passé outre, c'était à cause de vous.

Madame Signepay eut son triste sourire, résigné, mais non convaincu.

(A suivre).

(1) Reproduction autorisée aux journaux ayant un traité avec M. Calmann-Levy, éditeur à Paris.

cette excursion un certain nombre de jeunes filles. Je ne doute pas qu'elles y furent vues de bon œil, et qu'elles reçurent même des éloges de la part du colonel qui a dirigé la jeune troupe. Mais, est-il dans l'ordre établi et voulu par la Providence que la fille se livre aux *mêmes* exercices de sport que les jeunes gens, et que le sexe faible devienne l'égal du sexe fort? Changer l'ordre établi par Dieu, c'est créer le désordre. L'Angleterre avec ses « suffragettes », nous sert suffisamment de preuve. A tout homme qui a le sentiment exact des situations, la reine Berthe avec son fuseau ,plaira mille fois mieux qu'une fille en skis.

X.

Le "Prêtre,, au théâtre de St-Maurice

Après vous avoir nommé mardi, la grande pièce qui se jouera demain dimanche, et mardi, sur notre scène, je me hâte de vous donner les résultats de la répétition générale de jeudi. *Le Prêtre* fut interprété admirablement par nos étudiants. On le sait, ils ne faiblissent point et leur renommée s'accroît toujours. Honneur à ces champions de l'art et de l'idéal !

Mais il me sera bien permis ici, de faire remarquer l'artiste qui se surpasse lui-même dans le rôle d'Olivier Robert, qu'il a su rendre sympathique dirai-je, malgré sa farouche violence et son étrangeté ; puis, le rôle de l'abbé Patrice, donné d'une manière qui réalise pleinement, sans la moindre défaillance, la haute et sublime figure de ce héros du sacerdoce.

Non moins dignes d'éloges sont aussi les comte et marquis de Champlaurent, et surtout le rajah de Sambelpour, qui se distingue par l'autorité de sa parole et la dignité de sa prestance.

Enfin, j'encourage toutes les personnes, désireuses d'idéal, à venir au théâtre de St-Maurice, dimanche.

On vous a aussi parlé de la musique, ce n'est pas le moindre apport de la soirée. Seulement, *Le secret des Pardhaillan,* ce désopilant folie-vaudeville, d'Antony Mars, semble tenu au secret. C'est tout à fait à tort et je m'empresse d'inviter de tout cœur les amis du rire à se donner rendez-vous au théâtre d'Agaune.

Souscription pour l'église catholique de Montana-Vermala

Mme Vve Albert de Preux, Montana, 3000 francs ; Sir Henry Lum, Londres, 1000 fr.; M. R., Montana, 300 fr. ; Famille Pellerin, Paris, 300 fr. ; M. Cartier-Bresson, France, 200 fr. ; Comtesse de Murrard, France, 100 francs; Baronne Thénard, France, 100 fr. ; Mme de La Mothe-Girard, Canada, 100 fr. ; Mme Massue, Canada, 50 fr. ; M. Girard Massüe, Canada, 10 fr. ; Colonel et Mme Maitre, France, 50 fr. ; M. Emile Ouzou, Paris 50 fr. ; M. et Mme Châron, Paris, 50 francs ; Famille F., France, 30 fr. ; Mme Laurens, France, 25 francs. ; M. Couasnier, France, 25 fr. ; M. Bourdon, Paris, 25 fr. ; Mme de Carrillo, France, 25 fr.; M. Léon Dufour, Paris, 20 fr. ; M. Barry, Constantinople, 25 fr. (A suivre).

Cette souscription s'ouvre bien, et les étrangers eux-mêmes s'y intéressent avec générosité. Néanmoins ce sera aux habitants de la Station, hôteliers, commerçants, etc., à fournir la grosse part pour la construction de **l'église. Leur** mode de contribution est à l'étude. Nous sommes heureux d'annoncer que plusieurs propositions généreuses ont été faites en vue de l'ameublement de la future église. Les bienfaiteurs qui voudraient encore prendre part à cette organisation, ou laisser quelque souvenir dans l'aménagement de l'église, seraient les bienvenus à faire leurs propositions dès maintenant. Cela permettrait déjà d'étudier les offres, de fixer le lot de chacun, et de répartir les générosités au mieux des intérêts de la Maison de Dieu.

(Communication du Comité).

Monthey. — Dimanche 22 courant, à 2 h. et demie de l'après midi, Grand Match de Foot-Ball entre Signal F. C I Vétérant Lausanne et Monthey F. C. I. Une petite collecte sera faite pendant le match en faveur de l'ouvroir.

Nous espérons que la population de Monthey viendra nombreuse pour encourager notre jeune société et en plus pour secourir l'ouvroir et lui permettre de poursuivre son œuvre, en versant chacun son obole.

Un intéressé A. M.

St-Maurice.

Les comptes de la Municipalité pour l'exercice de 1913, balancent et soldent comme suit :

Recettes :

Ire Catégorie :	102 216,10 frs.
IIme Catégorie :	111 619,55 »
Total :	213 835,65 »

Dépenses :

Ire Catégorie :	115 108,25 frs.
IIme Catégorie :	98 261.35 »
Total :	213 369,60 »
Solde créditeur :	466,05 »

Aux recettes figure l'emprunt et aux dépenses les débours pour le réseau d'égout et les travaux d'endiguement des torrents de Mauvoisin et de St-Barthélemy.

Le taux de l'impôt pour 1914 est maintenu au 3,60 °/oo.

Banque Coopérative Suisse, *Martigny, St-Gall, Zurich, Rorschach, Appenzell.* — Cet établissement, fondé au commencement de février 1905 à St-Gall, vient d'établir sur la Place de Brigue, une agence pour la localité et la partie allemande du canton, dont l'administration est confiée à Monsieur le Professeur F. Pfammatter (Voir annonce) La succursale de Martigny, après avoir débuté très modestement en décembre 1910, s'est développée de façon très réjouissante. Le bénéfice net de la Banque Coopérative Suisse pour l'exercice 1913, se monte à francs 146,966.56 (1912 : Fr. 131,578.57) de sorte qu'une répartition de dividende de 5 o/o sera proposée à l'Assemblée générale qui aura lieu vers la mi-mars.

Communiqué.

Martigny.

Le *Royal Biographe* donnera lundi et mardi, Jeanne d'Arc, grand drame historique en 4 actes. La figure de la Vierge de Domrémy est trop connue et trop aimée pour qu'il soit nécessaire d'insister sur la beauté de ce film.

(Voir aux annonces)

Le bétail bulgare. — En raison du danger de contamination par la peste bovine qui règne actuellement en Bulgarie et qui menace aussi la Serbie et la Roumanie, toute importation en Suisse de bestiaux à pieds fourchus, de viande fraîche, peaux, laines, et autres matières animales, paille, foin, et de marchandises emballées dans de la paille ou du foin de provenance de ces pays, vient d'être interdite.

Pendant les derniers huit jours de nouveaux cas de fièvre aphteuse, ont été signalés dans quinze étables, dont douze dans le canton des Grisons. La maladie a disparu dans la plupart des cantons.

Les Cocatrix

L'un des personnages de la nouvelle comédie de M. Brieux, *le Bourgeois aux champs,* répond au nom de Cocatrix.

« Ne cherchez pas dans le Bottin de Paris, écrit à ce propos le *Journal des Débats,* vous perdriez votre temps. Et ne vous étonnez pas d'apprendre que Cocatrix ne figure pas non plus dans le Dictionnaire des noms de feu Lorédan Larchay, puisque cet auteur déclare n'avoir pris en considération que les 20.000 noms relevés sur les Annuaires de Paris. Les familles à noms pittoresques s'éteignent, se terrent ou se débaptisent...

« Ceux qui savent que Paris ne date pas d'aujourd'hui ni d'hier, seront unanimes à trouver que ce nom « bien parisien » répond parfaitement aux intentions du dramaturge. Les Cocatrix étaient des bourgeois fort en vue dès les temps de Philippe le Bel, où un Jofroi était trésorier et un autre (sinon le même) échanson du roi. Parents des Marcel, ils jouissaient d'un grand crédit au *Parloir aux Bourgeois* : un Bernard, échevin en 1355, se compromit dans les événements mémorables qui valurent à Etienne Marcel d'avoir, longtemps après sa mort, une statue équestre sur la « grève » de la Seine. Les Cocatrix avaient déjà des idées subversives...

« Les vieux Parisiens se souviennent sans doute d'avoir vu une rue Cocatrix dans la Cité : réduite de moitié en 1836, elle a complètement disparu en 1866. Tirait-elle son nom de la famille Cocatrix ? C'est probable. Comme il est probable aussi que l'image d'un « cocatrix » était sculptée, dans cette rue ou ailleurs, sur le logis de la famille Cocatrix... »

S'il est éteint en France, le nom de Cocatrix est loin de l'être en Suisse. Les Cocatrix sont nombreux en Valais, où ils remplissent les fonctions les plus diverses et les plus honorables.

Le Dictionnaire de Leu dit que leur nom s'écrivait autrefois Cocatti ou Coccatrix. Cette noble famille du Bas-Valais a donné notamment un abbé du monastère de St-Maurice : Joseph-Antoine 1730-1795 ; un conseiller d'Etat : F. Xavier de Cocatrix : un colonel : Joseph de Cocatrix, ancien officier au service des Deux-Siciles, bien connu de notre génération. Nous avons à l'heure actuelle, deux préfets de ce nom : M. le Dr Eugène de Cocatrix, préfet du district de St-Maurice, et M. Paul de Cocatrix, préfet du district de Martigny.

« Mais qu'est-ce qu'un « cocatrix » ?, disent encore les *Débats.* En ancien français, comme en ancien provençal et en ancien espagnol, le mot s'applique ordinairement au crocodile, ce qui est très étrange, car le latin *calcatrix* d'où vient *cocatrix,* que Littré rattache à tort à *crocodilus*) signifie « la bête qui foule » et a été fabriqué pour traduire le grec *ikhneumôn* « la bête qui suit à la piste ». Or, chacun sait que l'ichneumon (comme nous disons par amour du grec) est le pire ennemi du crocodile. Le moyen âge est plein de ces quiproquos : « cocatrix » est un coq-à-l'âne en raccourci. D'ailleurs, l'imagination populaire faisait aussi du cocatrix un animal fabuleux analogue au dragon : à Troyes, à Auxerre, à Sens, il figurait dans les processions solennelles, comme la « tarasque » à Tarascon D'autres appliquaient le terme au basilic, dont le regard suffit pour donner la mort : la plupart des dictionnaires n'enregistrent même que ce dernier sens. »

Bibliographie

Le "Sillon Romand,,

La division bovine à l'Exposition nationale suisse. — Sapeur, taureau âgé de 1 an 1 mois (illust.) — Location des domaines. — Déchaumeuse double (illust.) La chaux en agriculture. — Comme en Amérique ! — Des plantes nouvelles. — Charrue défonceuse (illustr.) La pomme de terre régénérée. — Comment nourrir les chevaux ? — Quelques tourteaux (Suite). — Truie Yorkshire (illustr.) — L'élevage des veaux à l'aide du lait écrémé. — Pour bien conserver les pommes.

Sommaire du " Petit Sillon Romand.,

Important mouvement avicole. — Jardin en espaliers (illustr.) — Concours de couveuses artificielles. — Nouvelles agricoles : Exposition d'aviculture d'Yverdon. Pour la Jeunesse. — Clapier avec entrepôt pour la nourriture (illust.) — Boîte aux lettres. — Elagage des arbres fruitiers (illust.)

On peut s'abonner au *Sillon Romand,* à Lausanne, rue Pichard, 3, pour Fr. **3.20** par an.

Pour l'ossature délicate.

Arrive-t-il que des enfants ne veulent pas se développer normalement, il n'existe aucun fortifiant plus digne de confiance que l'Emulsion Scott d'huile de foie de morue qui s'est parfaitement qualifiée propre à former et fortifier le système osseux et à soutenir le corps. Les principes nutritifs qu'elle contient excitent la croissance d'os droits et solides et soutiennent le développement général à un si haut degré que les enfants sautent bientôt à qui mieux mieux.

Néanmoins, l'Emulsion Scott, seule, aucune autre !

Prix : 2 fr. 50 et 5 francs.

Emulsion SCOTT

LAUSANNE Ecole LÉMANIA Préparation rapide, approfondie. BACCALAURÉATS Maturité

Économie domestique

Nous croyons être utiles à nos lecteurs en leur signalant un excellent remède annoncé dans notre journal de ce jour, le phosphate de chaux préparé par des religieux, les Frères Maristes.

L'usage de cette solution en atteste chaque jour sa sérieuse efficacité dans les bronchites chroniques, les catarrhes invétérés ; phtisie tuberculeuse au premier et deuxième degré, améliorant considérablement l'état des malades au troisième. Puis la scrofule, le ramollissement et la carie des os, l'hydropisie et autres maladies qui ont pour cause la pauvreté du sang.

Les célébrités médicales en font les plus grands éloges. Les professeurs et, en général, les personnes qui font un grand usage de la parole trouvent dans son emploi un puissant adjuvant. 1391.

NÉVRALGIE MIGRAINE, INSOMNIE, Maux de Tête KEFOL Seul REMÈDE SOUVERAIN Boîte (10 poudres) 1 50. Ch. Bourcelo, phn Genève Toutes Pharmacies Exiger le KEFOL

BANQUE COOPÉRATIVE SUISSE

Martigny, St-Gall, Zurich, Rorschach, Appenzell

AGENCE de BRIGUE

Capital social entièrement versé et réserves Fr. 2.700.000

Nous venons d'ouvrir à Brigue, Place de la Gare, une agence de notre Banque pour la place de Brigue et le Haut-Valais, dont l'administration a été confiée à Monsieur le Professeur François Pfammatter.

RAYON D'AFFAIRES DE NOTRE AGENCE

Acceptation de dépôts :
contre **Obligation** pour 1 ou plusieurs années ferme . . . . . à **4 1/2 o/o**
sur **carnets de dépôt**, avec conditions spéciales de retrait. **4 1/4 o/o**
en **compte-courant** valeur toujours disponible à . . . . . **4 o/o**
Remise de parts sociales de notre Banque de fr. 1.000.— Finance d'entrée fr. 10.— par part. **Derniers dividendes 5 o/o**
Ouverture de crédits en compte-courant et **Prêts à termes** contre hypothèques, nantissement de titres et cautionnement

Obligations ou bons de caisse dénoncés ou dénonçables d'autres établissements financiers solides sont acceptés en paiement.

Les bureaux sont ouverts : Tous les jours ouvrables de la semaine, jeudi excepté de 1 à 3 h.
Les jeudis et les samedis de chaque semaine de 11 h. à midi.

Tous les renseignements sont donnés sans frais par la Direction de la BANQUE COOPERATIVE SUISSE.

CINEMA THEATRE APOLLO

Grande salle de l'Union — BEX
Dimanche 22 courant
Matinée à 3 h précises — Soir à 8 h. 30. — Lundi à 8 h. 30
PROGRAMME
Roger la Honte

On pourra admirer dimanche et lundi, à l'Apollo, un chef d'œuvre cinématographique que la Direction s'est assuré aux prix de gros sacrifices.
Il s'agit de « ROGER LA HONTE » d'après le célèbre roman de Jules Mary mis en film avec une rare maestria technique et artistique. Certains tableaux, comme des intérieurs de fabrique avec les masses ouvrières, sont d'un réalisme émouvant ; tandis que la fuite à travers la forêt-vierge, l'incendie de la ferme et la scène du 4me acte où l'on ne voit les personnages que par un reflet d'eau, sont de véritables œuvres d'art.
Avec ce spectacle, L'Apollo est appelé à avoir un gros succès.
Prix des places: 1res 1 fr. 20 — 2mes 1 fr. — 3mes 0 fr. 80.

Vins en gros

Maurice Paccolat, à Martigny-Bourg

10me année d'activité

Spécialité de la maison :
Délicieux vin blanc de Catalogne
Beau gris à 12 degrés
Bon vin blanc — Rouge de table des Pyrénées
Rouge monopole supérieur
Sur demande tous les vins rouges français fins

La maison avantageusement connue se recommande à sa toujours plus nombreuse et fidèle clientèle.
Echantillons sur demande. Téléphone 90.

Au centre de Martigny-Bourg, dépôt de
fromages de Bagnes
de 1er choix ; **beurre et œufs, pommes de terre d'Entremont.** — *Gros et détail.*
— **AUX PLUS BAS PRIX** —
Ouvert le lundi, le jeudi et le samedi. — Sur demande, on livre à domicile.
Se recommandent : Baillifard-Bessard & Cie.

VINS

IMPORTATION DIRECTE

Les prix des vins étant en baisse il est tout naturel que le client en profite.

La Maison A. ROSSA, Martigny

par ses importants achats faits chez les producteurs de meilleurs crus est en mesure de livrer d'excellents vins au prix les plus avantageux.

Demandez les prix-courants.

ROUGES

500.000 litres Italie délicieux 11° — Toscana
Piémont — Puglie, 15 degrés
Barbera fin — Corbières
Pyrénées supérieur.

BLANCS

S. Severo, 1er choix — Toscana, 1er choix
Stradella » — Catalogne supérieur

Asti, Marsala, Malaga, Madera, Vermouth Turin.
Assortiment de vins en bouteilles Italiens et Français.

Pleine satisfaction est assurée d'avance à toutes les personnes qui visiteront mes caves ou qui demanderont des échantillons qui leur seront envoyés gratuitement.

Maison très connue et de toute confiance
Se recommande : **A. Rossa, Vins, Martigny.**

IMPRIMERIE St-AUGUSTIN
— — — St-Maurice — — —
Impressions en tous genres, pour commerce et industrie.

MARTIGNY

Royal Biographe

A 8 h. ¼, lundi 23 Février, à 8 h. ¼

—o— **Mardi 24 Février** —o—
A 3 heures matinée — Soirée à 8 heures ½

"Jeanne D'ARC,,

Grand drame historique, en 4 parties

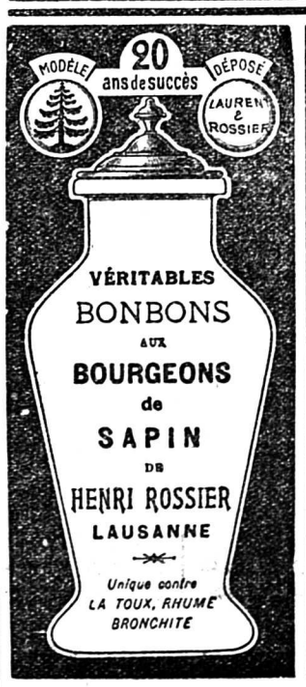

75 fr.

BICYCLETTE TOURISTE
moderne et solide, 1 mois gar. avec pneus, garde-boues, frein, sacoche et outils, frs **75.**
Avec roue libre et 2 freins frs **85.—**
» pneus *Dunlop,* 12 mois garantie, **95 —**
Envel rechange, forte **4.50**
Chambre à air **3.50**
Bicycl. d'occas. dep. **25.**
Catalogue gratis
Louis ISCHY, fabric. Payerne
Atel de répar. av. force élec.

VEAU : toujours le meilleur et le mieux contrôlé. Où il n'y a pas de dépôt demandez à Gland, franco 5 kg. 3 fr. ; 10 kg. 6 fr. ; 25 kg. 14 fr. 50. On y revient toujours.

LE THERMOGÈNE

soulage en une heure et guérit en une nuit, toutes les maladies inflammatoires :

Toux, Bronchites, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, Points de Côté, Lumbagos, etc.

Mode d'emploi. — Il suffit d'appliquer le **THERMOGÈNE** en ayant soin qu'il adhère bien à la peau — Dans toutes les Pharmacies, la boîte **1 fr. 50.**

Aloys MONNAY
à Vérossaz

fait part à ses amis et connaissances qu'il

ouvre un café

le 22 février.

Samedi 21 Février

GRAND LOTO

de volailles, à 9 heures du soir au

Buffet de la gare de St-MAURICE

Banque Coopérative Suisse

MARTIGNY

St-Gall, Zurich, Rorschach, Appenzell

Nous bonifions :

4 % en **COMPTE-COURANT** (Valeur toujours disponible)

4 1/4 % en carnets d'**ÉPARGNE** et de **DÉPOT**,

4 1/2 % contre **OBLIGATIONS** de Fr. 500.- et plus, 1 à 5 ans ferme.

Nous remettons des **PARTS SOCIALES** de Fr. 1000.- finance d'entrée Fr. 10. — par part.

Toutes opérations de banque.

Chèques postaux No II 640

LA DIRECTION.

Café Chatillon, Massongex

Dimanche 22 Février

Grand bal public

dès 8 heures du soir

Bonne musique. — o — *Invitation cordiale.*

Assurance-incendie !

La Société suisse pour l'assurance du mobilier assure, aux meilleures conditions : Bâtiments, mobilier, perte de loyer, chômage, etc.

Renseignements et conclusion par agents locaux ou par l'Agence principale du Valais : 239

Alf. Mottier, avenue de la gare, maison Jn Gay, SION.

Mélanie PIGNAT - SION

Rue de Lausanne — En face de la Consommation

92 GANTERIE EN TOUS GENRES

Fleurs et couronnes artificielles. — Voiles et couronnes de mariées. — Articles d'enfants : capots, langes, brassières, bonnets. — Franges et galons or pour églises. — Ceintures pour prêtres.— Mercerie et passementerie.— Châles, lainages, corsets, etc.— Fichus soie et foulards. Fleurs et bouquets de baptême et pr conscrits **Couronnes mortuaires** (de 1 fr.60 à 60 fr.)

ÉMIGRATION

dans les pays d'Outre-Mer par tous les principaux ports de mer

notamment :
en Amérique du Nord par le Hâvre
au Canada par le Hâvre
en Amérique du Sud par Marseille
aux prix et conditions les plus avantageux par l'intermédiaire de

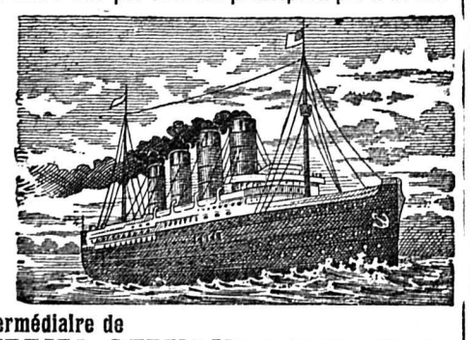

S. A. ZWILCHENBART, Bâle

AGENCE GÉNÉRALE POUR LA SUISSE

(Maison la plus ancienne et la plus importante)

Bureau de passages et affaires de Banque outre-mer

Caution déposée à la Caisse Fédérale : Frs. 200.000. — Les passagers sont accompagnés personnellement au Hâvre une fois la semaine. — Division spéciale pour passagers de 1re et 2me classe. 358

9, Place de la Gare Centrale, 9

Représentant : **Jean Veuillet, Hôtel de la Gare, St-Maurice.**

Plantation 1914. Pommes de terre étrangères

garanties pures et sans mélange Changez vos semis chaque année ; plus de 200000 kos, vendus chaque année et qui ont donné toute satisfaction. Aerly roses printanières 16 frs les 100 kos.

Couronnes impériales 17 frs les 100 kos. — Magnum bonum, 12 frs. — Impérator, 11 frs 50. — Fin de siècle, 12 frs Uptomagnum sélectionnées, qualité extra, bon rapport, 17 frs les 100 kos.— Jaunes rondes, extra comme rapport, 13 frs les 100 kos. — Woltmann, 12 frs les 100 kos. — Par mille kos. au gré du client, 0 fr. 50 cent. de rabais par 100 kos. Toutes ces qualités sont disponibles. Prix gare Lausanne contre remboursement. Rabais par wagon.

Pommes de table, 50 mille kos. Reinettes cuisinière, 40 frs les 100 kos. Canada, 90 frs les 100 kos. Qualités diverses, depuis 35 frs les 100 kos. Oignons secs extra, les 100 kos 27 frs. — Passez vos ordres de suite pour être bien servi avant la hausse. Constant JACCOUD, Primeurs en gros. 2, Porte St. Martin, Lausanne, Tél. 21. 356

Magasins Emile Géroudet
SION

Grande vente après inventaire

Nous défions n'importe qui de vendre meilleur marché à qualité égale

Lisez ces prix :

par 3 mètres au minimum

Etoffes 3 fils pour pantalons, qualité R.	largeur	130 ctm.	1.30
Etoffes pour pantalons, qualité IV	»	»	1.40
Etoffe croisé pour pantalons Gravelotte II	»	»	1.85
Etoffes » » » » I	»	»	2.10
Milaines, Eskimos I	»	»	3.20
Buxkins fantaisie	»	122	3.30
Cheviotte bleue et noire pour vêtement	»	140	3.30
Cheviotte pure laine, granité, bleu, noir	»	»	5.20
Moleskine, dite peau du diable, pour pantalons	»	65	1.60

Vente au détail au prix de gros

par 10 mètres au minimum

Toiles blanchies bonne qualité R. 18	largeur	75 ct.	0.39
Cretonnes blanchies pour chemises, qualité A. F.	»	80	0.45
Cretonnes pour lingerie, qualité A.	»	80	0.50
Toile extra forte pour chemises, qualité T.A.	»	80	0.64
Oxford, rayures, pour chemises,	»	80	0.47
Oxford double fil, dessins tout nouveaux	»	80	0.65
Coutil pour lits, rayures, bleu blanc	»	75	0.65
Toile grise forte, croisé pour doublures			0.55
Sarcenets noirs, gris	»	65	0.28
Doublures, croisées pour couturières, gris, crême, blanc	»	80	0.53
Linges de cuisine mi-fil, avec rayures rouges			0.39
Flanellettes pour lingerie			0.43
Coutil matelas,	»	120	1.40
Coutil »	»	135	1.50
Coutil »	»	140	1.60

Bonnes chemises blanches, non repassées, pour hommes, fr. 2.30

Plumes pour coussins, la livre 0.80, 0.70 et 0.60

Un lot de coupons de tissus à des prix dérisoires de bon marché

Magasins Emile GÉROUDET --- Sion

TROUVÉ

une broche or. Réclamer E. Vauthey, les Paluds, près Massongex.

BILLES
de cerisier et poirier

sont achetées **à BON PRIX** par Félix Porcellana, dépositaire *de la Parqueterie d'Aigle à Martigny.*

Vins

blancs et rouges excellents, de table et de coupage, pareils à ceux du pays (vinification faite par mes soins et d'après les procédés suisses) de provenance directe, de France, Italie, Espagne ; Chianti vieux et nouveau en bombonnes d'origine au plus BAS PRIX du jour, rabais pr Hôtels et Pensions et par quantités. H. CHERBULLIEZ, vins et grains, Jumelles 4, Lausanne. Tél. 620. Envoi d'échantillons sur demande, dégustation préférée. 353

Nouveauté sensationnelle

La "One Dip Pen Co., *cherche*

Agents régionaux

pr la vente d'un article breveté de première nécessité. Buraux : 5 Rue de la Plaine, GENEVE.

For Sale

for Gentlemen and Ladies

Salon from the Ambassadeur de France baron Fort Rouen, style Louis XVI. Boudoir Rokoko, two old looking-glass venetian old real wight laces, (jewellery) in silver, one pearl Barock. Address to H. Y. Z. DRESDEN A, Postamt 14. 357

Pianos & Harmoniums

neufs et d'occasion. Gramophones et disques, Violons, violoncelles et contrebasses. 28

H HALLENBARTER, Sion

SELTENE GELEGENHEIT !

Für Schlossherren und reiche Verlobte.

Zu verkaufen :

Salon des französischen Gesandten Baron Fort Rouen, Stil Louis XVI Boudoir Rokoko, 2 gr. venet. Spiegel, alt. meiss. Porzellan, echte weisse alte Spitzen. Silberschmuck mit Barvokperlen. Adressen à H. X. Z. Dresden — A. Postamt 14. 359

Costumes de Carnaval
à louer

Dépôt à Monthey

Magasin HOTEL DE LA POSTE

A la même adresse une belle jument de 4 ans portante.

Explosifs de sureté

Cheddites et Gélatines Cheddites

DÉTONATEURS ET MÈCHES

Grand prix aux expositions universelles

201 **de Bruxelles 1910 et Turin 1911**

Société Anonyme Suisse d'Explosifs Chedditte, Zurich.

Agence générale pour la Suisse Française :

S. & H. JAQUET S. A.

Matériel pour entreprises - VALLORBE.

ZBINDEN Frères

Tuilerie, **PAYERNE**

— **TUILES — BRIQUES — DRAINS** —

marchandises de première qualité

Dalles en terre cuite, brevet 29000

pour planchers d'écurie et de porcherie

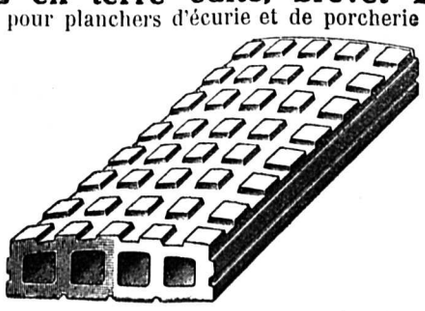

Notre système a fait ses preuves : le plancher est chaud, durable et d'un nettoyage facile. Le bétail repose très bien sur les dalles et ne glisse pas. 301

Echantillon sur demande. Références a disposition.

Le « Nouvelliste Valaisan » 5 cent. le Numéro.

Offres & demandes DE PLACES

On demande une

DOMESTIQUE

robuste, connaissant les soins du ménage et un peu de cuisine. Entrée de suite. S'adresser à Mme MARCLAY, Monthey.

Petit ménage

cherche fille

de 19 à 25 ans sérieuse et travailleuse sachant un peu de cuisine et faire le ménage, pour Lausanne. Ecrire à Mme Kaufmann, 23 Avenue de la Gare, Lausanne

---

Jeune fille

allemande, cherche place pour la saison, chez bonne modiste catholique, pour se perfectionner dans le métier. — Sa sœur désirerait place de volontaire contre échange avec une **jeune fille** française. Les deux désirent se placer à St-Maurice ou dans les environs. Pour offres, s'adresser au **Marienheim Fribourg (Suisse),** Grand'rue, 58.

On demande de suite

une bonne fille

forte, sérieuse et sachant cuire. Bon gage et vie de famille. Ecrire sous O 714 L A HAASENSTEIN & VOGLER, LAUSANNE. 361

On demande **un jeune homme** comme **apprenti boulanger** dans une commune du district de Monthey. Pétrin mécanique. Bonnes références sont exigées. S'adresser au Journal.

Garçon d'office

Jeune homme de la campagne, robuste, de bon caractère et travailleur, à âgé de 17-18 ans, est cherché. Occasion d'apprendre l'allemand. Bonne place à l'année Salaire 40 fr. par mois. Hôtel Schweizerhof, Bâle.

Vigneron

est demandé pour soigner sept à huit fosseriers de vignes voisines les unes des autres, en Couvaloup. S'adresser à M. Klunge, villa MON DESIR à Bex.

Jeune homme

de famille honorable cherche **Pension** et chambre dans bonne famille

à Martigny

Offres sous R 231 à l'Administration du Journal.

POUSSINES
prêtes à pondre

de 6 mois, race italienne et autre à fr. 25 les 6 et 49 frs. les 12 pièces, couleur au choix. Dindes à couver de 7 à 10 f.p. Emballage gratis contre remboursement. Oies, canards, poules, Faverolle, Orpington, Rod-Island. — Œufs à couver, au cours du jour. *Parc avicole, Yverdon.* 362

Fromages

maigre, excellente qualité, à 1 fr. et 1 fr. 20 le kilog, mi-gras 1 fr. 40, gras extra 1 fr. 70. — Expéditions soignées. — GLEYRE & PINGOUD, 13 Rue St-François, Lausanne 281

LOTS

en faveur d'un **théâtre national** pour les **représentations Guill. Tell à Altdorf. Grande œuvre patriotique.** Gros lots en espèce de **fr 50.000, 20.000, 5000** etc. Sur chaque série de 25 billets un gagnant de fr. 5.— jusqu'à 50.000. Sur 15 billets un, sur 25 billets deux billets gratuits. 138

Envoi des billets à **1 fr.** — contre remboursement par le **Bureau central de la loterie de Berne, Passage de Werdt.** No 103

Ville de MONTHEY

Ouverture sensationnelle du

Royal "CINEMA"

Grande salle du Café Contat. Nouvelle direction.

Dimanche 22, Lundi 23 et Mardi 24 Février 1914.

Matinées et soirées de GRAND GALA

Sans interruption dès 3 heures de l'après-midi.

Tous les jours CHANGEMENT DE PROGRAMME.

DIMANCHE 22 ET MARDI 24 APRÈS LE SPECTACLE
2 GRANDS BALS-SURPRISES — GRAND ORCHESTRE.

Prix unique à toutes les places — 0 fr. 80 centimes donnant droit au spectacle et à l'entrée du BAL.

Voir l'affiche et le prospectus détaillés

BANQUE DE BRIGUE -- BRIGUE

Correspondant de la Banque nationale suisse

Comptes No 5128. — Comptes chèques Postaux II 453.

32 **OPÉRATIONS :**

Prêts hypothécaires remboursables à terme fixe par annuités ;

Ouverture de crédits en comptes courants garantis par hypothèques, nantissement de valeurs ou cautionnement

Escompte de papier sur la Suisse et l'Etranger ;

Change de monnaies et devises étrangères.

Location de casiers dans sa chambre forte.

La Banque se charge d'exécuter des paiements dans les pays d'outre-mer.

Nous acceptons des dépôts :

En comptes-courants toujours disponibles à 3 % ;

En carnets d'épargne à 4 % ;

Contre obligations à 4 ¼ % à 3 ans ferme en coupures de fr. 1000.

Contre obligations à 4 ½ % à 5 ans ferme, en coupures de fr. 1000.

Les dépôts du Bas-Valais peuvent être faits chez notre administrateur, M. **Jules MORAND,** avocat à Martigny-Ville. qui est chargé de les transmettre gratuitement à la Banque. **La Direction.**

CARNAVAL DE MARTIGNY

Grande Salle de l'Hôtel-de-Ville

Dimanche 22 février

Grand BAL masqué

et concours de masques avec prix

Danseurs 2 fr. Spectateurs 1res 1 fr. 2mes 50 cent.

Mardi Gras 24 février

GRAND BAL MASQUÉ

Danseurs 1 fr. Spectateurs 1res 1 fr. 2mes 50 cent. organisés par l'Harmonie Municipale.

Un bon conseil

A tous ceux qui souffrent d'irrégularité des fonctions de l'estomac, du foie, des reins, de rhumatismes, d'eczémas, boutons, âge critique, etc., provenant des vices du sang, prenez le meilleur régénérateur du sang, la 200

TISANE MERVEILLEUSE CUÉREL

Seul dépôt : Pharmacie CUÉREL, à Morges

Expédition par retour du courrier

La boîte, **1** franc ; les 6 boîtes, **5** francs.

---

99 femmes sur 100

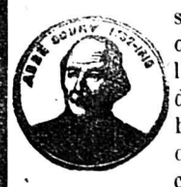

souffrent des Nerfs, de l'Estomac ou de Maladies intérieures. Chez la Femme, en effet, la Circulation du sang joue un rôle considérable, et quand, pour une raison quelconque, le sang n'a plus son cours normal, tout l'organisme se détraque et il en découle de nombreux malaises et parfois des maladies graves. C'est pourquoi nous ne saurions trop recommander à toutes les Femmes de faire une cure avec la

JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY

dès qu'elles éprouveront le moindre trouble de la Menstruation ou un malaise quelconque. Elles éviteront ainsi une foule d'infirmités et guériront, **sans Poisons ni Opérations: Maladies intérieures** de la **Femme,** Métrites, Fibrômes, Hémorragies, Pertes blanches, Règles irrégulières et douloureuses, Suites de Couches, Migraines, Névralgies, Maladies du **Retour d'âge,** les **Nerfs** et l'**Estomac, Troubles de la Circulation;** Congestions, Vertiges, Etourdissements, **Varices,** Hémorroïdes, Phlébites, **Faiblesse, Neurasthénie, etc.** 69

La **JOUVENCE de l'Abbé SOURY** se trouve dans toutes les pharmacies: **3 fr. 50** la boîte; **4 fr. 10** franco gare. Les trois boîtes **10 fr. 50** franco gare contre mandat-poste adressé Pharmacie **Mag. DUMONTIER,** à Rouen.

(Notice contenant renseignements, gratis).